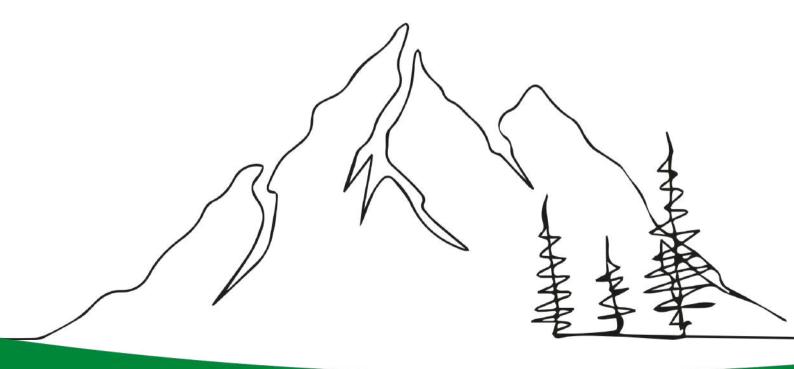


# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Groupement valaisan des centres médico-sociaux (GVCMS)

www.cms-smz.ch





### INTRODUCTION

Le Groupement valaisan des Centres Médico-Sociaux (GVCMS) présente son rapport annuel 2024 dans un contexte de changements profonds pour le secteur des soins de longue durée. Entre réformes nationales, évolution des financements et adaptation aux nouvelles exigences, le GVCMS a concentré ses efforts sur sa gouvernance interne et son positionnement stratégique, tout en intensifiant les échanges dans les commissions cantonales et en renforçant les collaborations avec les partenaires.



### **AU NIVEAU NATIONAL**

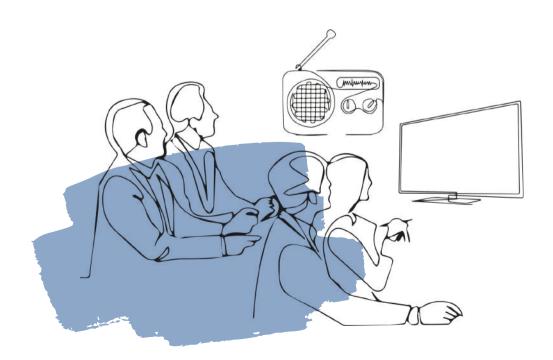


### POLITIQUE FÉDÉRALE

La mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers se poursuit à l'échelon nationale. Dans l'étape 1, la possibilité pour les infirmiers de facturer directement des prestations à l'assurance, sans prescription médicale, est désormais prévue dans l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins. Les prestations d'évaluation et conseil ainsi que les soins de base peuvent désormais être directement prescrites par les infirmiers, néanmoins les prestations d'examen et soins doivent toujours être prescrites par un médecin. Cette distinction de prescripteur, à intégrer dans les formulaires d'évaluation des besoins, complique la mise en œuvre et risque d'amener une surcharge administrative et une confusion dans la communication avec les médecins traitants. Par ailleurs, les assurances exigent que la prescription directe par des infirmiers soit visible dans la facturation et des adaptations informatiques semblent donc incontournables. Les CMS doivent étudier les avantages et les inconvénients de l'implémentation de la prescription directe, en considérant qu'un très faible pourcentage des évaluations ne contiennent pas de prestations d'examens et soins.

En mai, le Conseil fédéral a mis en consultation les éléments de l'étape 2 de l'initiative sur les soins infirmiers, en particulier le projet de loi sur les conditions de travail dans les soins infirmiers. Ce projet de loi fixe des conditions allant partiellement au-delà de la loi sur le travail, en particulier en matière de temps de travail, de pause, de compensations (heures supplémentaires, travail du soir, de nuit, du week-end, interventions à court terme...). L'obligation pour les employeurs de négocier une convention collective de travail est également inscrite dans le projet.

Le référendum contre le projet de financement uniforme des soins (EFAS) a abouti et le peuple s'est prononcé en faveur du projet de réforme de la LAMal. Pour reprendre le slogan de notre faîtière nationale, la transparence des coûts des prestations d'aide et de soins à domicile doit être une des préoccupations premières des organisations, pour pouvoir négocier des tarifs adaptés.



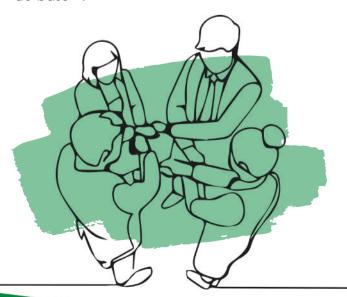
### **AU NIVEAU CANTONAL**



#### **TASKFORCE SOINS INFIRMIERS**

Constituée en 2023, la Taskforce a poursuivi le travail sur les mesures prioritaires définies parmi l'important catalogue de mesures identifiées, en agissant que les quatre leviers que sont le recrutement, la formation, le maintien et le développement du personnel. Pour chacune des mesures prioritaires, un groupe de travail est constitué pour établir l'études des lieux et formuler des recommandations et des actions à développer.

En parallèle des travaux des différents groupes, la Taskorce a formulé à l'attention du Conseil d'État des propositions concernant les projets à déposer à la Confédération dans le cadre de l'enveloppe financière dédiée à la mise en œuvre de l'offensive formation telle que prévue dans l'étape 1 de l'initiative sur les soins infirmiers. Le projet de politique de développement des compétences, initié par l'AVALEMS et le GVCMS, et auquel la HES, les cliniques et l'Hôpital du Valais se sont associés, a fait l'objet d'un dépôt de projet spécifique dans le cadre du programme fédéral d'encouragement Efficience dans le domaine des soins médicaux de base ».



Indépendamment de l'obtention d'un soutien financier de la Confédération, le projet de politique de développement des compétences se poursuit dans les faîtières et le référentiel de compétences pour les différentes professions des soins de longue durée s'étoffe peu à peu.

### CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL SUR LES SOINS DE LONGUE DURÉE

En début d'année, le Groupement valaisan des CMS a participé à la conférence de presse organisée par l'État à l'occasion de la signature de la convention collective de travail des soins de longue durée (CCT SLD). Celle-ci est entrée en vigueur au ler mai, après un an d'un important travail de préparation et de négociations entre les partenaires sociaux et les pouvoirs publics.

L'opérationnalisation de la CCT a nécessité de nombreuses rencontres entre partenaires pour établir les modes de collaboration et constituer les organes nécessaires à son fonctionnement, en particulier Commission Professionnelle Partitaire (CPP) et son Secrétariat ainsi que la Commission Paritaire restreinte (CPr). C'est au sein de cette dernière que les questions d'interprétation – soulevées par les employeurs et les employés – sont traitées. Les partenaires sociaux ont pu compter sur le soutien et les conseils du Service de protection des travailleurs dans ces démarches.

La Commission CCT instaurée par le Conseil d'État a été réactivée, avec un cercle de participants élargi. Un représentant de la Fédération des communes et un représentant de l'Hôpital du Valais ont été nommés pour poursuivre les travaux de rapprochement vers les conditions de travail de l'Hôpital.

Le mandat donné par le Conseil d'État à la Commission pour cette nouvelle phase s'étend jusqu'en 2025 avec la restitution des travaux en deux étapes :

- Automne 2024 : remise d'un rapport intermédiaire contenant l'impact financier de l'harmonisation de la fonction infirmière ainsi qu'une première identification des différences entre la CCT SLD et la CCT HVS;
- Automne 2025 : remise d'un rapport final contenant l'impact financier de l'harmonisation de l'ensemble des fonctions et des conditions de travail entre la CCT SLD et la CCT HVS.

Les difficultés rencontrées en 2024 pour aboutir à une compréhension commune de l'intitulé de la seule fonction « infirmière standard » et le projet de révision de l'ensemble du catalogue de fonctions de l'Hôpital du Valais permettent d'ores et déjà de dire que le délai pour la remise du rapport final en 2025 est très ambitieux et que, malgré la bonne volonté dont font preuve les représentants des soins de longue durée dans la Commission, celui-ci pourra difficilement être tenu.

## NOUVEAU MODÈLE DE FINANCEMENT

Le Service de la santé publique (SSP) a repris le pilotage du projet de nouveau modèle de financement en axant les travaux prioritairement sur les prestations LAMal. Le groupe de travail Finances du Groupement valaisan des CMS a activement participé aux travaux et aux simulations.

En septembre, le SSP a présenté au Comité le projet de contributions résiduelles pour 2025, officiellement avant de le soumettre consultation. La principale modification apportée est l'introduction de contributions résiduelles différenciées, selon que organisations de soins et d'aide à domicile appliquent ou non la CCT SLD.



Le travail à fournir pour définir le financement de toutes les autres prestations du mandat de prestations des CMS est encore très conséquent et les organisations ont peu de visibilité quant aux prochaines étapes et aux ressources internes à prévoir pour ce projet spécifique.

Il est à noter que plusieurs autres axes prioritaires sont planifiés en parallèle, lesquels auront immanquablement un impact sur les réflexions en cours en termes de financement, en particulier la révision du mandat de prestations des CMS et la révision de la loi sur les soins de longue durée.

# RÉVISION DU MANDAT DE PRESTATIONS DES CMS

Le Canton va démarrer les travaux de révision du mandat de prestations des CMS courant 2025. Après sa révision et son approbation par le Conseil d'État, le mandat de prestations fera l'objet d'une consultation cantonale et entrera en vigueur début 2027.

Une organisation de projet sera mise en place, avec un Comité de pilotage commun et deux groupes de travail dédiés, l'un pour la partie santé et l'autre pour la partie sociale.

Pour anticiper ces travaux et permettre aux CMS de faire remonter leurs réflexions régionales, un questionnaire a été élaboré, en collaboration avec le SAS et le SSP, et transmis dans chacune des régions. Le GVCMS se chargera de consolider les réponses et d'identifier les points spécifiques à aborder dans les groupes de travail du canton, notamment sur les critères d'accès aux différentes prestations, dans le contexte croissant de pénurie de personnel, en particulier dans le domaine des soins.



### STRATÉGIE MÉDICO-SOCIALE POUR LES GÉNÉRATIONS 60+

Sous l'impulsion du médecin cantonal et en amont de la révision de la loi et la prochaine planification des soins de longue durée, les services de la santé publique et de l'action sociale ont élaboré une stratégie médicosociale pour les générations 60+, avec la contribution de médecins, d'experts et de représentants du domaine. Les objectifs de cette stratégie sont le maintien de l'intégration sociale et de l'autonomie des seniors, le développement du système de prise en charge, l'adaptation du cadre légal et la définition des modes de gouvernances et de financement.

La stratégie a été mise en consultation en automne et servira – une fois adoptée par le Département – de fil rouge aux futures réflexions dans le domaine des soins de longue durée.



### **AVENTIS**

La mise en production d'aventis le nouveau logiciel de gestion de l'aide sociale valaisanne a été reportée en 2025, les tests ayant mis en lumière des besoins d'amélioration importants dans certains aspects fonctionnels et techniques importants. Il est demandé un nouvel effort conséquent pour les collaborateurs des CMS pour maintenir un rythme de travail soutenu dans le projet, malgré les inconnues liées à l'avancement des développements et à la nouvelle planification projet.

### AU NIVEAU DU GROUPEMENT



### **GOUVERNANCE**

Après plus de 10 ans à la présidence du Groupement, M. Benoît Bender s'est retiré lors de l'Assemblée des délégués du printemps. Mme Natercia Knubel a repris la présidence ad interim, le temps de finaliser les travaux de gouvernance entamés par le Comité en automne 2023. Un groupe de travail restreint a été nommé pour proposer au Comité la révision statutaire nécessaire au changement de Gouvernance ainsi qu'un règlement d'organisation clarifiant les tâches et les compétences de chacun des organes. Ce groupe de travail, soutenu par un consultant externe, a développé les axes stratégiques de la faîtière ainsi que les projets associés pour les quatre prochaines années. Une Assemblée extraordinaire a été organisée en automne pour présenter aux délégués tous ces éléments constitutifs de la ligne à suivre pour le nouveau Comité et le Secrétariat général.



Mme Natercia Knubel Présidente ad interim

### À L'INTERNE

L'AVALEMS, le Groupement valaisan des CMS et Pro Senectute ont soutenu la Fédération valaisanne des retraités dans l'organisation des six conférences régionales à l'attention des candidats aux élections communales. Sous le titre « Bien vieillir en Valais, défis et opportunités pour les communes », l'objectif de ces rencontres était de sensibiliser les participants aux enjeux du vieillissement de la population et sur la contribution majeure que les communes peuvent apporter, en particulier dans les aspects sociaux et le développement des solidarités locales.

À la demande d'ARTISET, la faîtière nationale des EMS, la Secrétaire générale est intervenue dans un webinaire à l'attention des EMS alémaniques pour présenter le processus valaisan ayant permis de conclure notre CCT dans le domaine des soins de longue durée.

Le développement des synergies avec l'AVALEMS se sont poursuivies en 2024 avec d'une part le renouvellement du contrat de la responsable de projet et dès l'automne la constitution d'un pool administratif de 2 personnes, dont une bilingue, pour soutenir les directions des faîtières et poursuivre l'harmonisation des processus internes des deux associations.





# **CONCLUSION**

Entre collaboration renforcée avec les partenaires et participation active dans les commissions étatiques, cette année a permis de poser des bases solides à la mise en œuvre de la stratégie associative prévue pour la prochaine législature. La nouvelle gouvernance du GVCMS devrait lui permettre de gagner en agilité pour mieux relever les importants défis annoncés.

Sion, décembre 2024

